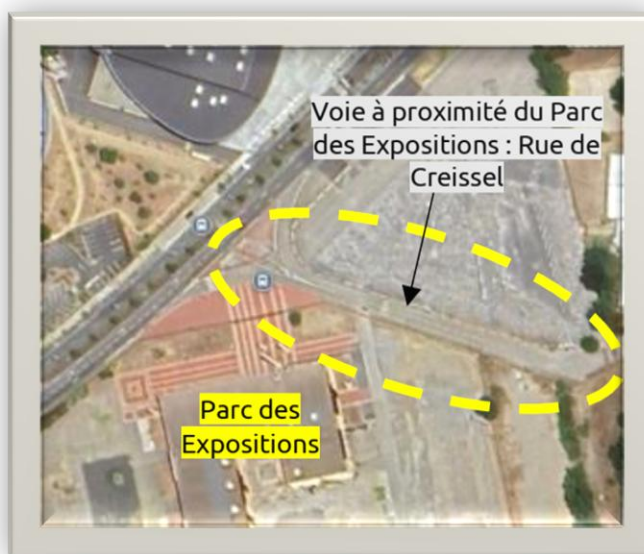




Département de l'Aude
Commune de Narbonne



Enquête publique
**Déclassement d'une emprise issue du domaine
public communal Rue de Creissel.**



Rapport et conclusions
du Commissaire Enquêteur

Référence Enquête : Mairie de Narbonne, Arrêté 20250094P du 06/03/2025

Narbonne, le 30 avril 2025

Emmanuel Nadal
Commissaire Enquêteur

Sommaire

Titre I : Rapport du Commissaire Enquêteur.....	3
Chapitre 1 Contexte de l'enquête	3
1-1 Contexte du projet et objet de l'enquête :	3
1-2 Cadre juridique :	3
1-3 Présentation de la commune et enjeux du projet :	4
1-4 Composition du dossier soumis à enquête :	4
Chapitre 2 : Organisation et déroulement de l'enquête.....	5
2-1 Désignation du commissaire enquêteur :	5
2-2 Modalités de l'enquête :	5
2-3 Ouverture de l'enquête :	5
2-4 Visites des lieux :	5
2-5 Publicité de l'enquête :	6
2-6 Déroulement de l'enquête publique :	6
2-7 Remarques du public sur le registre d'enquête :	6
2-8 Lettres reçues en Mairie, emails :	6
2-9 Remarques des Services :	6
2-10 Clôture de l'enquête :	6
Chapitre 3 : Analyse critique du dossier PLU, des observations du CE et de la réponse de la Mairie .	7
3-1 Dossier d'enquête :	7
3-2 Collaboration des Services de la Mairie :	7
3-3 Observations du public :	7
3-4 Observations du CE :	7
Titre II : Conclusions motivées et avis du Commissaire Enquêteur	9
1 Objet de l'enquête publique :	9
2 Mon avis personnel :	9
Annexes au rapport.....	10

Titre I : Rapport du Commissaire Enquêteur

Chapitre 1 Contexte de l'enquête

1-1 Contexte du projet et objet de l'enquête :

La procédure de déclassement s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement et d'équipement de la "ZAC Les Berges de la Robine". Cette ZAC, d'une superficie d'environ 66 hectares, est située à l'entrée Est de Narbonne, entre le Théâtre, l'Arena et la zone commerciale Bonne Source.

Le projet de la ZAC, confié au groupement ALENIS / ARAC, prévoit la création d'une zone d'habitat, d'hôtellerie et d'équipements de proximité, avec une place importante accordée aux espaces publics et naturels.

Le traité de concession de la ZAC prévoit la cession au concessionnaire des terrains communaux situés dans son périmètre. Des cessions ont déjà eu lieu, et il reste notamment à céder une emprise d'environ 1199 m² correspondant à une partie non cadastrée de la rue de Creissel, située à proximité du Parc des Expositions.

Le déclassement de cette voirie est soumis à une enquête publique.

1-2 Cadre juridique :

Le déclassement est une procédure administrative qui consiste à faire sortir une voie du domaine public communal pour l'intégrer au domaine privé de la commune. Cette démarche est nécessaire afin de permettre à la Ville de céder cette emprise à la société ALENIS/ARAC dans le cadre de l'aménagement de la ZAC.

- **Principe d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité du domaine public** (Article L. 1311-1 du Code général des collectivités territoriales et L. 3111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques).
- **Possibilité de cession après déclassement** (Article L. 1311-1 du Code général des collectivités territoriales).
- **Définition du déclassement** comme acte constatant la sortie d'un bien du domaine public (Article L. 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques).
- **Nécessité d'une enquête publique préalable au déclassement d'une voie communale** lorsque l'opération porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation (Article L. 141-3 du Code de la voirie routière).
- **Modalités de l'enquête publique** régies par les articles L. 134-1 à L. 134-31 du Code des relations entre le public et l'administration et R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière. La durée de l'enquête pour le déclassement des voies communales est fixée à 15 jours (Article R.141-4).
- **Décision de déclassement** qui relève du Conseil Municipal (Article L.141-3 du Code de la voirie routière). Le Conseil Municipal peut passer outre un avis défavorable du commissaire enquêteur par une délibération motivée (Article L.141-4 du Code de la voirie routière).

1-3 Présentation de la commune et enjeux du projet :

Narbonne est une commune littorale de la Méditerranée, ville centre adhérent à la Communauté des Communes du Grand Narbonne (131 000 habitants).

Le développement de la population de la commune est impulsé par le flux migratoire entrant, essentiellement depuis les années 1975. Elle abritait 56892 habitants en 2022 ; dont 3000 permanents à Narbonne Plage (pouvant atteindre 45 000 en été).

L'activité économique aussi est fortement liée aux variations saisonnières.

La Mairie souhaite développer des activités plus pérennes, tout en élevant le niveau des prestations offertes, afin d'intéresser des populations tout au long de l'année.

Le projet immobilier de la ZAC des Berges de la Robine s'inscrit dans cette recherche. La présente phase finalise le projet initial.

Les enjeux de ce projet se concentrent sur la modification des accès aux 2 structures de loisirs actuelles : Bridge Club et le boulodrome (Boulistes Narbonnais et Pétanqueurs).

Les usagers de ces activités ou les voisins immédiats peuvent en être affectés : l'enquête publique va contribuer à évaluer les effets de cette modification.

1-4 Composition du dossier soumis à enquête :

Le dossier a été réalisé par le service urbanisme de la commune de Narbonne. Il est essentiellement composé d'un fascicule qui regroupe une notice de présentation incluant les motivations de ce déclassement de voirie et des plans de situation, accompagné d'annexes.

Annexes :

- Arrêté de M. le Maire prescrivant l'enquête publique et désignant le commissaire enquêteur
- Avis d'enquête publique
- Publicités
- Plans de situation
- Photos

Important : les terrains concernés sont communaux et aucune expropriation n'est nécessaire. De ce fait, il n'y a pas, dans le dossier, de liste de propriétaires à exproprier.

Chapitre 2 : Organisation et déroulement de l'enquête

2-1 Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur le maire de Narbonne a prescrit une enquête publique concernant le déclassement d'emprise du domaine public, le 6 mars 2025 (cf. annexe 01). Il désigne comme commissaire enquêteur pour mener cette enquête : M. Emmanuel Nadal, cadre supérieur France Telecom retraité, inscrit sur la liste départementale d'aptitude.

2-2 Modalités de l'enquête :

Les premiers contacts ont eu lieu le 28/02/25 avec la responsable du dossier au service urbanisme de la commune de Narbonne. Nous avons arrêté ensemble les modalités de l'enquête publique :

- Enquête durant 15 jours, du 31 mars au 14 avril 2025.
- Dates de réception du public à la mairie annexe urbanisme de Narbonne, quai Dillon :
 - Lundi 31 mars de 8h 30 à 12h.
 - Lundi 14 avril de 13h 30 à 17 30h.
- Mise à disposition du public du dossier et registre : à la mairie annexe de Narbonne,
- Email pour dépôt des observations : enquetepublique@mairie-narbonne.fr
- Site web de la mairie : <https://www.narbonne.fr/enquetes-publiques>
- Avis au public au format 30 cm× 40 cm affiché sur les panneaux d'information de la mairie annexe, un panneau d'affichage de l'hôtel de ville, et sur site.
- La diffusion d'un avis dans l'Indépendant et le Midi Libre les 14 mars et 4 avril 2025.

2-3 Ouverture de l'enquête :

Le dossier mis à disposition du public comprend le fascicule et ses annexes complétés par un registre d'enquête que j'ai coté et paraphé.

Le dossier papier a été mis à disposition dès le lundi 31 mars à 8h 30.

2-4 Visites des lieux :

J'ai procédé le 15 mars 2025 à la visite de la zone concernée par l'enquête publique. Le déclassement comprend une route et une portion de parking goudronnés.

J'ai relevé la contrainte particulière qui pourrait être créée par la suppression de cet accès aux structures de loisirs. Il est prévu dans le dossier de l'aménageur que cet accès reste libre pendant toute la durée des travaux d'aménagement de la ZAC.

J'ai contrôlé la présence de l'affichage à 2 reprises et constaté l'usage fréquent du parking à proximité des bâtiments du boulodrome et du bridge club, où une dizaine de voitures sont présentes.

2-5 Publicité de l'enquête :

- **Publicité obligatoire :**

L'affichage a été réalisé dès le 14 mars 2025. Les avis placardés sur le panneau d'affichage de la mairie annexe et sur site (grillage du Parc des Expos).

Le site Web de la mairie était mis à jour dès le 21 mars 2025 avec l'accès au dossier et à l'avis d'enquête publique. (cf annexe 02).

Cette publicité est certifiée par Monsieur le Maire (cf. annexe 03).

- **Publicité complémentaire :**

À ma demande, la responsable a informé les utilisateurs des structures de loisirs et l'agence du Soleil (qui gère les logements situés à l'ouest de la zone concernée), par des emails envoyés le 27/03/25. De plus, la Mairie a mis en ligne le dossier avec 10 jours d'avance afin de faciliter l'information des citoyens.

NB : la publication des avis au public n'était pas obligatoire dans la presse quotidienne. La volonté de transparence de la mairie pour informer les habitants est louable.

Le journal l'Indépendant du 31 mars 2025, jour de l'ouverture de l'enquête publique a réalisé un reportage très complet et exact, diffusé dans les pages locales de Narbonne, ce qui a contribué à une meilleure information du public.

2-6 Déroulement de l'enquête publique :

Participation du public :

- **Première permanence le 31 mars 2025** : aucune participation.
- **Deuxième permanence le 14 avril 2025** : aucune participation.

2-7 Remarques du public sur le registre d'enquête :

Aucune déposition, le registre est resté vierge.

2-8 Lettres reçues en Mairie, emails :

Aucune lettre ni email n'a été reçu en Mairie.

2-9 Remarques des Services :

Aucun service ou administration n'a formulé de remarque.

2-10 Clôture de l'enquête :

A l'expiration du délai de l'enquête le 14 mars à 17h 30, le registre d'enquête a été clos et signé par le commissaire enquête

Ce registre et le dossier d'enquête seront restitués à la Mairie avec le rapport de l'enquête publique.

Chapitre 3 : Analyse critique du dossier PLU, des observations du CE et de la réponse de la Mairie

3-1 Dossier d'enquête :

Le fascicule unique présente le projet très clairement. Le cadre juridique, les motivations et les plans de situation sont limpides.

Aucune remarque ne peut être formulée à son encontre.

- *J'estime que le dossier était de bonne qualité et permettait bien une information complète du public.*

3-2 Collaboration des Services de la Mairie :

Mme M. Renaud, chargée du dossier du Service Urbanisme a pu répondre à toutes mes interrogations.

- *J'estime que tous les éclaircissements fournis sont satisfaisants et que la collaboration a été franche et sincère.*

3-3 Observations du public :

Néant

3-4 Observations du CE :

En absence de questions exprimées, je me substitue au public pour évoquer les principales causes et conséquences liées à ce déclassement de voirie

CE1 :

Les travaux prévus par le bénéficiaire ALENIS /ARAC vont modifier l'accès aux deux structures de loisirs du bridge club et du boulodrome. Pouvez-vous confirmer que des dispositions contractuelles permettront de maintenir un accès libre avec parking pour ces deux structures pendant toute la durée des travaux ?

Réponse de la Mairie :

Oui, comme cela a été prévu dans le cadre des engagement d'ALENIS lors de l'avenant n° 4 à la concession d'aménagement ainsi que dans le cadre de la délibération relative à la cession de cet ensemble de terrain. Un accès provisoire sera maintenu tout au long de la réalisation du chantier du parking du Parc des Expositions ainsi que du futur boulevard de liaison qui sera réalisé entre les avenues H. Mouly et A. Mècle.

A l'issue de la phase définitive des travaux, ces deux structures seront donc desservies par le boulevard de liaison. Ce boulevard prévoit des places de stationnement. Par ailleurs, le parking désimperméabilisé du Parc des Expositions accueillera un nombre de places suffisant pour répondre aux besoins des deux structures.

CE2 :

Le déclassement actuel est une des conséquences de la volonté politique de développement économique de la ville. La création de la ZAC des berges de l'Aude avec vente des terrains entraîne un affaiblissement des avoirs fonciers de la commune. Pouvez-vous produire un bilan des avantages économiques pour la ville de Narbonne et ses habitants que l'ensemble de la ZAC promet ? Si oui, dans quels domaines et pour quels effets ?

Réponse de la Mairie :

C'est avant tout l'opportunité pour la Ville de réaliser un quartier résidentiel par la création de nouveaux logements de qualité dans le cadre de la ZAC des Berges de la Robine et de proposer un aménagement vertueux pour l'environnement avec la création d'une forêt urbaine. Par ailleurs, il convient de rappeler l'état actuel du site : un parking non satisfaisant en termes d'organisation et de nombre de stationnements ouverts au public ainsi que des terrains totalement imperméables tout autour du Parc des Expositions.

La surface qui sera réaménagée par ALENIS va porter sur près de 2,6 hectares.

Sur ce secteur de la ZAC, il est envisagé la construction de programmes de logements et d'un hôtel-restaurant qualitatif pour répondre à la demande de la Ville. Cela va porter notamment sur la création d'environ 21.000 m² de surface de plancher soit un prévisionnel de 300 logements.

Aussi, la plus-value de cette opération semble incontestable en termes de retombées pour la Ville : financières, valorisation de ses équipements existants, réponse au changement climatique, image...

De plus, cet aménagement va répondre également à une amélioration du cadre de vie des habitants ou riverains qui bénéficieront d'un quartier transformé, renaturé et plus fonctionnel.

Ce projet permet de répondre aux enjeux de désimperméabilisation des sols, à la renaturation en ville par la mise en œuvre d'îlot de fraîcheur et d'être en adéquation avec le besoin de logements sur le territoire.

Titre II : Conclusions motivées et avis du Commissaire Enquêteur

1 Objet de l'enquête publique :

Le motif principal est l'intégration d'une partie de la rue de Creissel dans un projet d'aménagement plus vaste ("ZAC Les Berges de la Robine"), et l'objectif essentiel est de permettre la vente de cette emprise à l'aménageur pour la construction de lots privés, ce qui nécessite préalablement sa sortie du domaine public communal par le biais de la procédure de déclassement.

La consultation du public via l'enquête publique est une étape préalable obligatoire, notamment lorsque le déclassement d'une voirie communale a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui est le cas ici puisque la rue dessert le Parc des Expositions, le Bridge Club et le boudodrome.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers avant la décision administrative de déclassement

2 Mon avis personnel :

J'ai constaté que l'enquête publique sur le déclassement de rue de Creissel de Narbonne s'est déroulée dans le respect de la réglementation et n'a donné lieu à aucun incident, J'estime que le dossier présenté au public était très clair, motivé et accessible à tous les publics,

Après des réunions fin 2024 sur les évolutions du projet de ZAC et les emails sur la tenue de l'enquête publique qui ont été adressés aux structures concernées, je considère que le public a été suffisamment informé, d'autant plus que le journal l'Indépendant a diffusé un article le premier jour d'enquête publique. J'ai constaté la non-participation du public et donc sa très probable non-opposition : le projet présente une bonne acceptabilité.

L'impact négatif humain est nul puisque les accès aux structures de loisirs et les parkings sont garantis tout au long des travaux de la ZAC.

En prenant en compte que la motivation initiale de ce projet est fondée sur une dynamique de développement des activités d'hébergement de tourisme et de logements de haute qualité environnementale dont les retombées bénéficieront à l'ensemble de la population de Narbonne,

Considérant que le déclassement de voirie n'a aucun impact écologique puisqu'il s'agit d'une zone de parking déjà goudronnée qui va rester une voie de circulation goudronnée,
En conséquence de ces observations j'émet :

un AVIS FAVORABLE au projet de déclassement de la voirie rue de Creissel à Narbonne

Fait à Narbonne, le 2 mai 2025

Le Commissaire Enquêteur

Emmanuel NADAL



Annexes au rapport

Annexe 01 : arrêté municipal d'enquête publique.

Annexe 02 : publicités légales dans la mairie annexe, le web municipal et sur site.

Annexe 03 : certificat d'affichage.

Annexes 04a, 04b, 04c et 04d : publicités règlementaires dans la presse régionale

Annexe 04e : complément local journal l'Indépendant du 31/03/25

Annexe 05 : P V de Synthèse avec les observations du CE et les réponses de la Mairie.

ARRÊTÉ PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL -RUE DE CREISSEL

Arrêté Permanent

Le Maire de la Ville de NARBONNE,

VU le Code général des propriétés des personnes publiques,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code des relations du public avec l'administration,
VU les articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière
régissant les enquêtes relatives au déclassement,
VU les articles L. 134-1, L. 134-2 et R. 134-3 à R. 134-30 du code des relations
entre le public et l'administration,
VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1er : Le projet de déclassement du domaine public communal d'une emprise de 1199 m² issue de la rue de Creissel à Narbonne sera soumis à une enquête publique du lundi 31 mars 2025 à 8h30 au lundi 14 avril 2025 à 17h30, soit une durée de 15 jours, dans les formes prescrites par les textes législatifs et réglementaires susvisés.

ARTICLE 2 : Le Maire de NARBONNE est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats.

ARTICLE 3 : Monsieur Emmanuel NADAL, Cadre supérieur France-Telecom en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 : L'avis au public d'ouverture de l'enquête sera publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête puis dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Cet avis sera affiché :

- à l'Hôtel de Ville,
- Aux services techniques municipaux situés 10 quai Dillon à Narbonne,
- Sur le site concerné.

Cet avis sera également apparent sur le site internet de la commune soit « narbonne.fr ».

ARTICLE 5 : Le dossier d'enquête relatif au projet sera déposé pendant toute la durée de l'enquête aux Services Techniques Municipaux, 10 Quai Dillon à Narbonne afin que le public en prenne connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra consigner ses appréciations et observations sur le registre d'enquête tenu à sa disposition avec le dossier relatif au projet.

Ce registre établi sur feuillets non mobiles sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Des observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de NARBONNE, chargée de coordonner l'organisation de l'enquête et d'en centraliser les résultats :

- par courrier à l'adresse suivante : Ville de Narbonne – Direction de l'Urbanisme – A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur – CS 80823 – 11785 NARBONNE CEDEX
- par courriel à l'adresse suivante : EnquetePublique@mairie-narbonne.fr

ARTICLE 6 : Pendant l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors de deux permanences aux Services Techniques Municipaux, 10 Quai Dillon à Narbonne :

- le lundi 31 mars 2025 de 8h30 à 12h00,
- le lundi 14 avril 2025 de 13h30 à 17h30.

ARTICLE 7 : A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et transmettra, dans un délai d'un mois, le dossier à M. le Maire de Narbonne. Il y joindra son rapport relatant le déroulement de l'enquête, ses conclusions motivées, en précisant s'il est favorable ou non au projet de déclassement.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

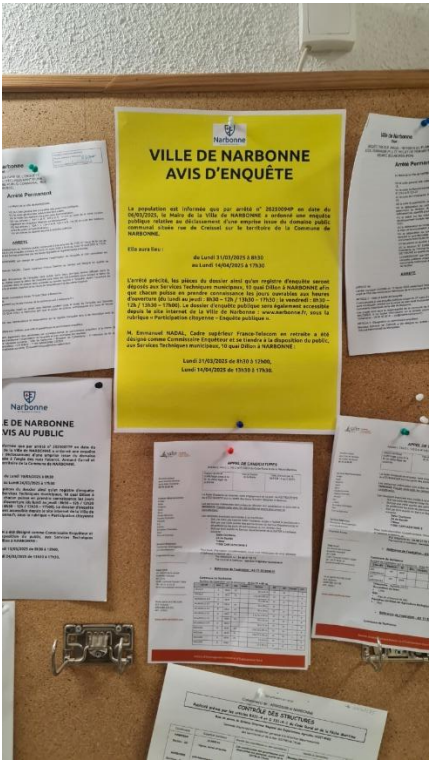
FAIT en l'Hôtel de Ville de Narbonne
le 6 mars 2025

Signé

M. Bertrand MALQUIER
Maire de Narbonne - Président du Grand Narbonne

Annexe 2 : Photos publicité règlementaire

Sur site, 14 mars 2025, en mairie, 21 mars 2025



Site Web Mairie : 21 mars 2025

AU QUOTIDIEN

DÉMARCHES & TÉLÉSERVICES

SORTIES & DÉCOUVERTES

LA MUNICIPALITÉ

Ecouter

Sourd ou malentendant ? [Cliquez-ici](#)

Avis et rapports d'enquêtes publiques

Une enquête publique préalable au **déclassement d'une emprise issue du domaine public communal située rue de Creissel à NARBONNE** se tiendra du **Lundi 31/03/2025 à 8h30** au **Lundi 14/04/2025 à 17h30** à Narbonne (Services Techniques Municipaux – 10 quai Dillon).

- > [Dossier d'enquête publique](#)
- > [Arrêté Municipal prescrivant l'enquête publique](#)
- > [Avis au public](#)
- > Publicités du 14/03/2025 – Extraits de [l'Indépendant](#) et de [Midi Libre](#)

Une enquête publique préalable au **déclassement d'une emprise issue du domaine public communal située à l'angle des rues Escheret, Armand Carrel et Vidnes Bâties à NARBONNE** se tiendra du **Lundi**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Mathilde RENAUD, Attaché Territorial, Contrôleur de Police de l’Urbanisme et Adjointe Foncier, commissionnée par arrêté municipal du 21 septembre 2020 et assermentée à cet effet par le Tribunal d'Instance de Narbonne le 6 janvier 2021, certifie avoir constaté l’affichage, sur les panneaux de l’Hôtel de Ville et des Services Techniques Municipaux prévus à cet effet et sur une grille située rue de Creissel à NARBONNE, visible depuis la voie publique, de :

L’AVIS D’ENQUÊTE informant la population de l’ouverture d’une enquête publique relative au déclassement d’une emprise issue du domaine public communal issue de la rue de Creissel sur le territoire de la Commune de NARBONNE qui aura lieu du Lundi 31/03/2025 à 8h30 au Lundi 14/04/2025 à 17h30.

Cet avis a été affiché à compter du vendredi 14 mars 2025 et pendant toute la durée de l’enquête, soit une durée de 30 jours consécutifs.

Fait à NARBONNE, le 22/04/2025

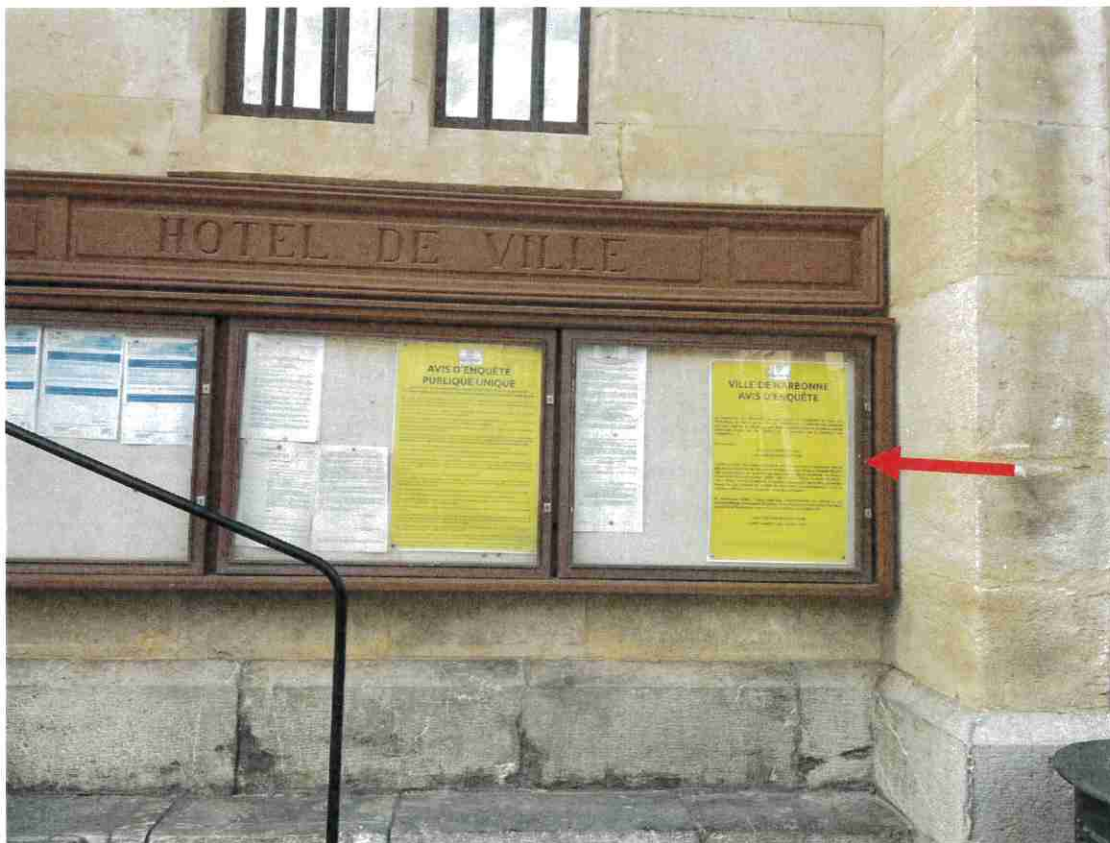
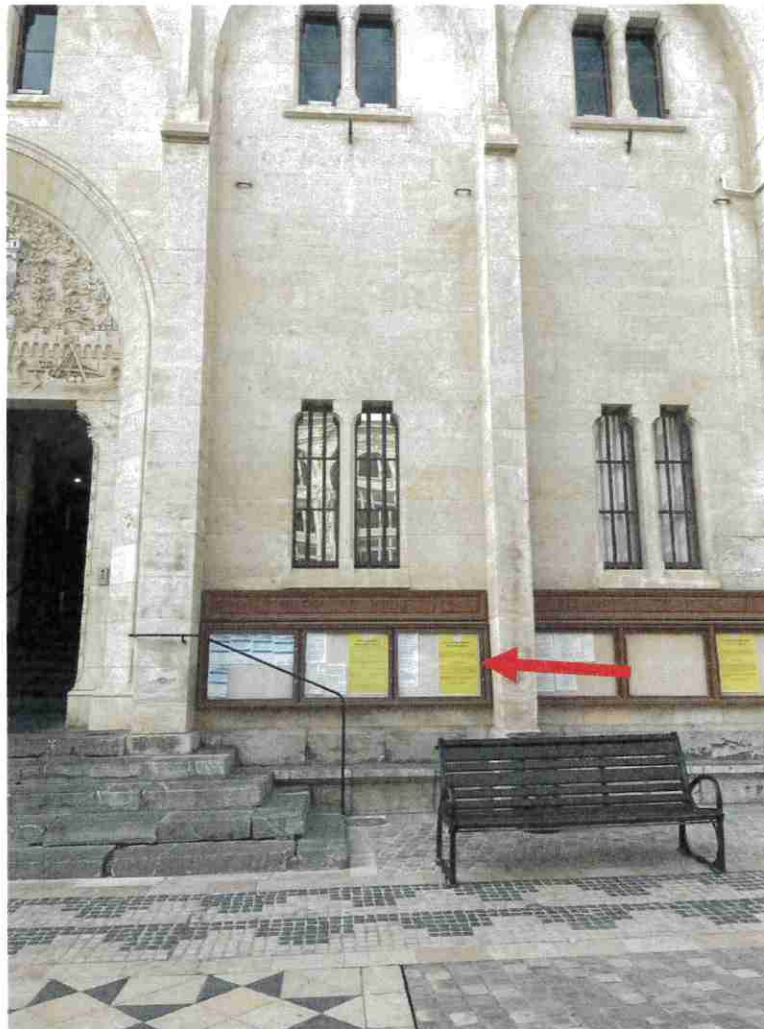
Mathilde RENAUD
Contrôleur de Police de l’Urbanisme – Adjointe Foncier



PJ :

- Photos du 14/03/2025
- Photos du 31/03/2025
- Photos du 14/04/2025

1. Hotel de Ville



2. Services Techniques Municipaux

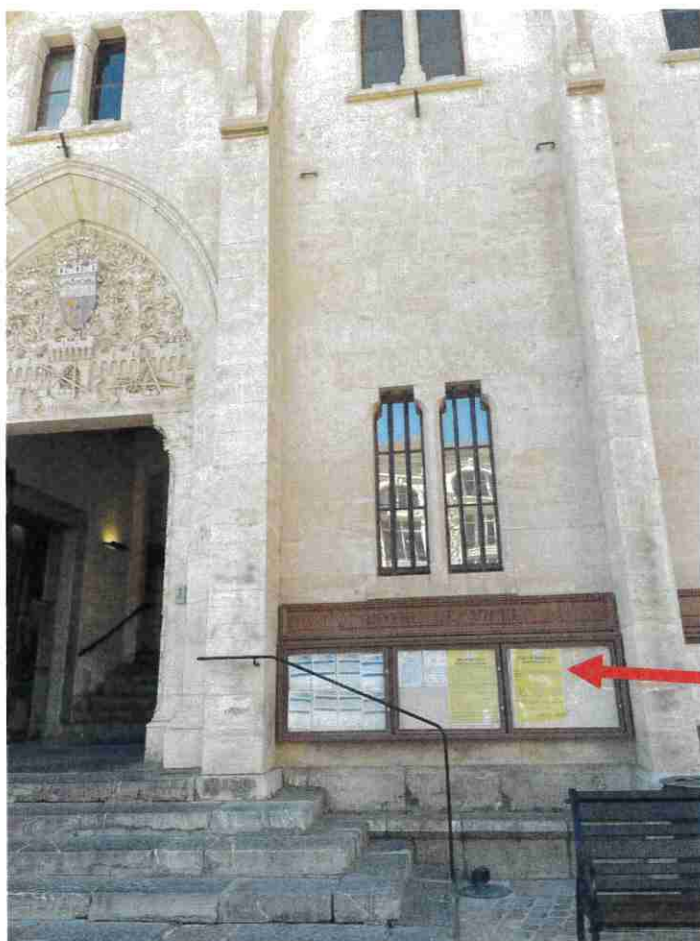


3. Sur site : rue de Creissel



PJ 2 : Photos du 31/03/2025

1. Hotel de Ville

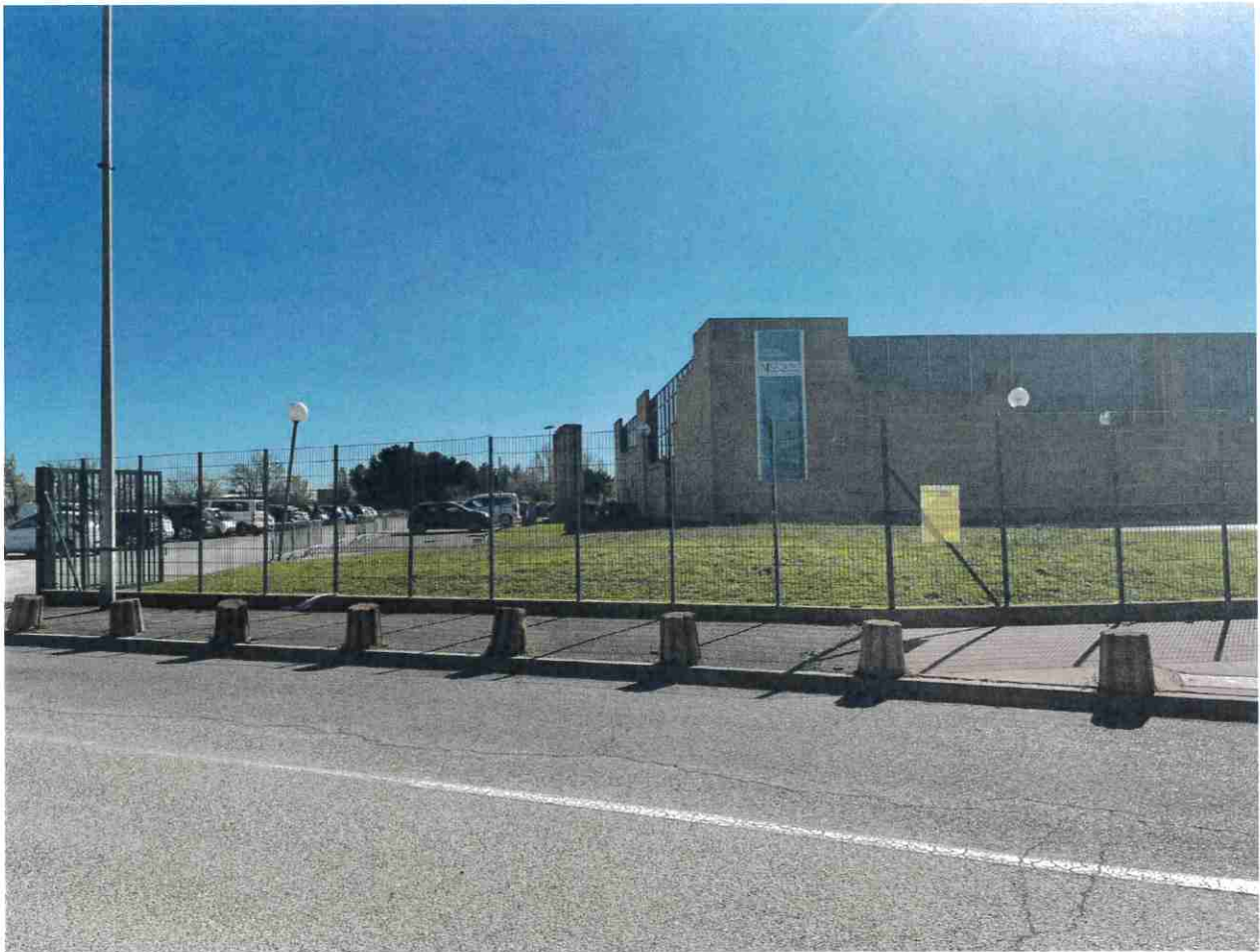


2. Services Techniques Municipaux



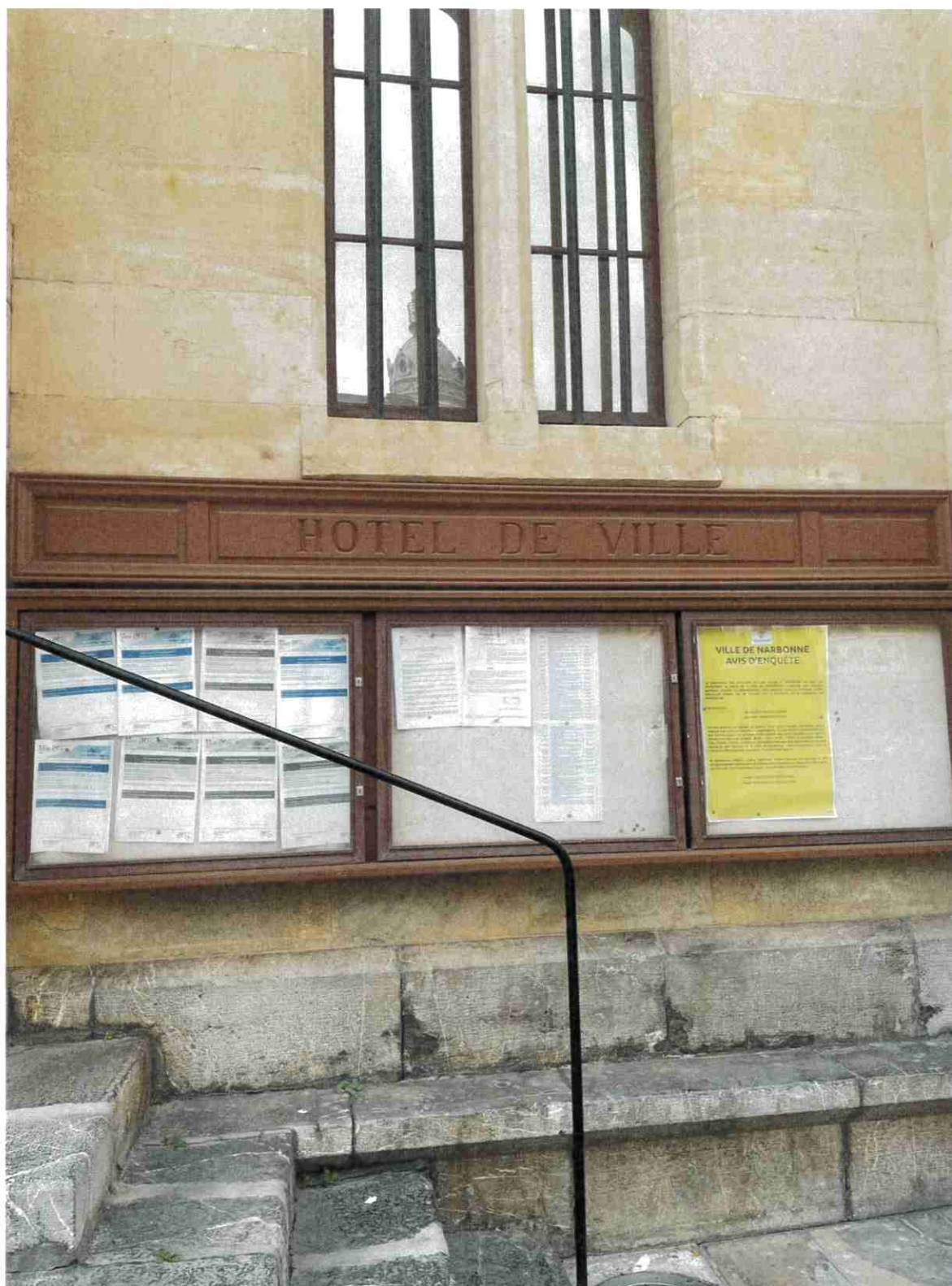
PJ 2 : Photos du 31/03/2025

3. Sur site : rue de Creissel



PJ 3 : Photos du 14/04/2025

1. Hotel de Ville



2. Services Techniques Municipaux



3. Sur site : rue de Creissel



L'automobile

du Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron

vendredi 14 mars 2025

Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

Vos petites annonces les lundis, mercredis et vendredis

avec **Midi Libre**

IMMO-AUTO-DIVERS
04 3000 7000
EMPLOI
04 3000 9000

BONNES AFFAIRES

Maison

Meuble Déco. et brocante

Antiquaire du Languedoc-Roussillon

M. Claudin père et fils

ACHÈTE CHER ET JUSTE

- Veste et manteaux en fourures, robes de mariées
- Vestes en cuir et sac à mains en cuir
- Meubles anciens - bibelots Machines à coudre
- Horlogerie, montres comtoise, carillons
- Pièces de monnaies, briquet, stylo - Timbres, cartes postales
- Service en porcelaine / Cristal / verrerie Argentier
- Objets en Cuivres & étains
- Appareils photos et postes radio
- Disques vinyles - Livres, encyclopédie...

Déplacement et estimations gratuites à domicile

Contactez nous **06.29.66.43.27**

MAISON GUYOT

ACHÈTE

PAIEMENT IMMÉDIAT !

Manteaux de fourures | Sac à main | Foulard

Montres | Bijoux or et fantaisies

Pièces de monnaies | Objets et mobiliers asiatiques

Tableaux | Meubles

Sculptures | Pendules | Vases | Vaiselle

Argenteries | Bibelots divers...

Vieux vins/Champagnes et alcools*

Cuivres | Étain | Machines à coudre

Livres anciens

Tél. : 06.30.84.97.06

Faites une affaire conclue ! Mail : maisonguyot21@gmail.com

Contacts Rencontres

Matrimonial Rencontre

France duo

04 68 32 08 10

58 ans SOURIRE RAVISSANT, albinisme, (Re)medical, voyage, Sportivité, humour. Aime l'art, la photo, la musique. Vous contactez FRANCE DUO 04 68 32 08 10

Rencontres

ni club ni agence !

POINT RENCONTRE MAGAZINE

+ de 2400 annonces 1 et 1/2 de particulier à particulier avec leur téléphone pour des rencontres sérieuses sur votre région documentation gratuite

0 800 02 88 02

www.prmag.fr

Siren : 41890809

Voyance

Monsieur CABIR

Grand voyant - MEDIUM

Résout vos problèmes amour, chance, travail, spécialiste dans le domaine sentimental

Aide à résoudre tous vos problèmes

06.74.11.57.19

MOHAMED

MARABOUT ET VOYANT

est à votre service pour vous conseiller et vous guider dans la prise de décisions.

Tél : 06.78.60.95.96

M. MADOU

VOYANT - MEDIUM

Connu pour son efficacité et son travail rapide. Aide à résoudre tous vos problèmes.

Facilités de paiement.

07 54 59 39 09

Loisirs

Art, collections, grands crus

JOSÉPHINE

52 ans

étant mariée depuis presque 10 ans, je ne cherche pas l'amour mais du divertissement.

Téléphonez moi :

0895.10.15.81

ACHÈTE LOT DE BOUTEILLES

de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools* divers en bon état. Suite à succession, débaras, déménagement...

Paiement comptant sur place.

M. DIONISIO - Béziers

Tél : 06 07 24 23 35

*Sans alcool et alcool pur à parts - 100% alcool

UN CONSEIL POUR MIEUX VENDRE :

Indiquez toujours clairement sur votre annonce le prix du bien que vous vendez

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

Midi Libre, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'Arrêté du ministre de la culture et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales et au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif est fixé soit au caractère, à 0,187 € HT pour chaque signe ou espace, soit au forfait selon certaines catégories d'annonces.

Contact : service.midi.legales@groupedepêche.fr - 05.62.11.37.37 - 04.67.87.69.53

Courriel : midi.legales@groupedepêche.fr

MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION

AVIS D'ATTRIBUTION SERVICES

La Région Occitanie

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : REGION OCCITANIE, Mme Carole DELGA - Présidente, 22 boulevard du Maréchal Juin, 31406 TOULOUSE. Tél : 05 61 33 50 50, marches.publics@region.fr, web : <http://www.laregion.fr>, SIRET 20003579100014

Objet : ETUDE DE SECURISATION DE L'ACCES A L'EAU DU LITTORAL DE L'OCCITANIE

Référence acheteur : 2024-ETU-0338

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CFP

Principale : 71241000 - Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse

Coûts d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

70% Valeur technique de l'offre

30% Prix

Date d'envoi de l'avis de publicité initial au JOUE et au BOAMP : 15/11/2024

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : non

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulouse

68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse - Cedex 07

Tél : 056235757 - Fax : 056235740 - greffe-ta-toulouse@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Toulouse

68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse - Cedex 07

Tél : 056235757 - Fax : 056235740 - greffe-ta-toulouse@juradm.fr

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 249800 (euros)

Le titulaire est une PME : Oui

Renseignements complémentaires : Les contrats et les documents afférents sont consultables sur demande écrite auprès du pouvoir adjudicateur par courrier ou par mail adressé à marches.publics@region.fr

Envie le 11/03/25 à publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://marchespublics.region.fr>

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLICQUES

RAPPEL - ENQUÊTE PUBLIQUE

Ville de Narbonne

La population est informée que par arrêté n° 20250094P en date du 06/03/2025, le Maire de la Ville de NARBONNE a ordonné une enquête publique relative au déclassement d'une emprise issue du domaine public communal située à l'angle des rues Fabert, Armand Garmel et Vignes Bâties sur le territoire de la Commune de NARBONNE.

Elle aura lieu : du Lundi 10/03/2025 à 8h30 au Lundi 24/03/2025 à 17h30

L'arrêté précise, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés aux Services Techniques municipaux, 10 quai Dillon à NARBONNE afin que chacun puisse en prendre connaissance les jours ouvrables aux heures d'ouverture (du lundi au jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30 ; le vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30). Le dossier d'enquête publique sera également accessible depuis le site internet de la Ville de Narbonne : www.narbonne.fr, sous la rubrique « Participation citoyenne - Enquête publique ».

Joël GRANDPERRIN a été désigné comme Commissaire Enquêteur et se tiendra à la disposition du public, aux Services Techniques municipaux, 10 quai Dillon à NARBONNE :

- Lundi 10/03/2025 de 8h30 à 12h00,

- Lundi 24/03/2025 de 13h30 à 17h30.

AVIS D'ENQUÊTE

Ville de Narbonne

La population est informée que par arrêté n° 20250094P en date du 06/03/2025, le Maire de la Ville de NARBONNE a ordonné une enquête publique relative au déclassement d'une emprise issue du domaine public communal située rue de Croissat sur le territoire de la Commune de NARBONNE.

Elle aura lieu : du Lundi 31/03/2025 à 8h30 au Lundi 14/04/2025 à 17h30

L'arrêté précise, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés aux Services Techniques municipaux, 10 quai Dillon à NARBONNE afin que chacun puisse en prendre connaissance les jours ouvrables aux heures d'ouverture (du lundi au jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30 ; le vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30). Le dossier d'enquête publique sera également accessible depuis le site internet de la Ville de Narbonne : www.narbonne.fr, sous la rubrique « Participation citoyenne - Enquête publique ».

Emmanuel NADAL, Cadre supérieur France-Télécom en retraite, a été désigné comme Commissaire Enquêteur et se tiendra à la disposition du public, aux Services Techniques municipaux, 10 quai Dillon à NARBONNE :

- Lundi 31/03/2025 de 8h30 à 12h00,

- Lundi 14/04/2025 de 13h30 à 17h30.

CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

LA COMMUNAUTÉ

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de VILLENEUVE LA COMPTAL

Par arrêté n° 2025-AD77 en date du 29 janvier 2025, le Président de la Communauté de Communes Castelnau Lauragais Audois a demandé l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de VILLENEUVE LA COMPTAL.

L'enquête se déroulera du mardi 11 mars 2025 à 8h30 au vendredi 11 avril 2025 à 17h30, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête pourra être consulté à la mairie de VILLENEUVE LA COMPTAL pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture au public soit les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et les mardis et jeudis de 8h30 à 12h.

Le public pourra formuler ses remarques et consigner ses observations et contre-propositions sur le registre d'enquête mis à disposition.

Les observations pourront être également envoyées par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Communauté de Communes Castelnau Lauragais Audois, 280 av. Gérard Rouvière - CS 20013 - 31491 CASTELNAUDARY CEDEX ou par courrier électronique : enquêtespublics@cccastelnau.com

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête, à sa fois, auprès de la Communauté de Communes Castelnau Lauragais Audois dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Monsieur Jean-Vincent ETIENNE, enquêteur à la DGGCF, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur René LEMPEREUR, en qualité de commissaire enquêteur adjoint par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de VILLENEUVE LA COMPTAL :

- Mardi 11 mars 2025 de 8h30 à 12h00

- Mercredi 26 mars 2025 de 13h30 à 17h00

- Vendredi 11 avril 2025 de 13h30 à 17h00

L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement dispensant ce projet de zonage d'une évaluation environnementale sera joint au dossier d'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service Eau et assainissement de la Communauté de Communes Castelnau Lauragais Audois.

Au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Président de la Communauté de Communes Castelnau Lauragais Audois se prononcera sur le projet de zonage d'assainissement de la commune de VILLENEUVE LA COMPTAL.

La consultation du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, par le public à la Communauté de Communes Castelnau Lauragais Audois. Une copie du rapport sera envoyée à la Préfecture de l'Aude, Communauté de Communes Castelnau Lauragais Audois : www.ccastelnau.com et sur le site de la mairie de Villeneuve la Comptal : www.villeneuve-la-comptal.fr.

À l'issue de l'instance, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du zonage d'assainissement de la commune de VILLENEUVE LA COMPTAL. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de zonage d'assainissement de la commune de VILLENEUVE LA COMPTAL, en vue de cette approbation.

Le Président de la Communauté de Communes Castelnau Lauragais Audois

Philippe GREFFIER

VIE DES SOCIÉTÉS

FONDS DE COMMERCE

CESSATION DE GARANTIE

AXA FRANCE IARD, SA, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 722 07 400, dont le siège social est 313 Terrasse de l'Arche - 92727 NANTERRE CEDEX, prise en la personne de son représentant légal, fait savoir que les garanties dont bénéficiait la Société OMOS, RCS de NARBONNE n° 501 602 653 0016, site 1 AV. Wilson 11200 LEZIGNAN-CORBIÈRES, selon contrat de garantie financière n° 1082478044 au titre des activités de Transactions sur Immobilies et Fonds de Commerce et de Gestion Immobilière visés par la loi du 2 janvier 1970 prendra fin 3 jours francs après la diffusion de cette annonce. En conséquence, les créances, s'il en existe, devront être produites dans les trois mois de cet avis auprès du siège d'AXA FRANCE IARD.

Publiez facilement votre annonce légale en quelques clics sur www.legale-online.fr

PROFESSIONNELLS DU CHIFFRE ET DU DROIT, VOTRE SERVICE GRATUIT ET SANS ABONNEMENT POUR ACCÉDER À VOS ACTES SECURISÉS AFIN DE :

- gérer vos publications légales et celles de vos clients ;
- publier dans les meilleurs délais et télécharger immédiatement vos devis et attestations de parution ;
- archiver vos historiques de publication.

Une équipe dédiée de proximité pour vous accompagner : 05 62 11 37 37

midi.legales@groupedepêche.fr

midi.legales

LES PETITES ANNONCES

LE RENDEZ-VOUS POUR ACHETER, VENDRE OU LOUER

Tout est là... et tous les jours.

L'automobile

du Languedoc-Roussillon

VENDREDI 4 AVRIL 2025

Téléphonez avant 12 h, payez par Carte Bancaire. Votre annonce dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

Vos petites annonces les lundis, mercredis et vendredis

avec L'INDEPENDANT

IMMO-AUTO-DIVERS

04 3000 7000

EMPLOI

04 3000 9000

AUTOMOBILES

VENTE

Auto achat

ACHÈTE CASH

A votre service depuis 2007

Tous véhicules, utilitaires, voitures anciennes, camions PL, camping-cars, 4 x 4, engins BTP... Même en panne, tort, accidents, gages, roulants ou pas. Chèque de banque ou espèces.

BY AUTOS

06 40 94 50 74

Vous vendez un véhicule de + de 4 ans ?

Pensez au contrôle technique

Les annonces classées, c'est plus efficace !

BONNES AFFAIRES

Chiens

Vends 3 adorables chiots, nés le 26/03/25, père Chihuahua croisé mini Bochon (25026961257212), parents et vacanciers livrés gratuitement à domicile, 87\$ € l'un - Tél. 07 48 14 60 35 (3 1683757)

Maison

Meuble Déco. et brocante

ACHÈTE timbres de collection

France, colonies, tous pays.

Expertises et déplacements gratuits.

06 49 33 26 31

Contacts Rencontres

Détente

NARBONNE, bien être de douceur, d'histoire médiévale, repaire les couleurs ensoleillées, et rempli de joie (santé et repos). Tél. 06 08 70 84 18 (3534203062)

M. SYDI

Voyant médium

Quels que soient vos problèmes délicats. Héritier des secrets et des dons de ses ancêtres Il résoudra vos problèmes quotidiens : expert en amour (cadenas vert), chance au jeu, travail, réussite aux examens. Sur RDV de 8h à 20h ou par correspondance.

06 17 32 67 56

mail : diabysydi7@gmail.com

MAISON GUYOT

ACHÈTE

PAIEMENT IMMÉDIAT !

Manteaux de fourrures / Sac à main / foulard / Montres / Bijoux or et fantaisies / Tableaux / Meubles / Sculptures / Pendules / Vases / Vaiselle / Argenteries / Bibelots divers... / Vieux vins / Champagnes et alcools* / Cuivres / Étaines / Machines à coudre / Livres anciens

Tél. : 06.30.84.97.06

Faites une affaire conclue ! Mail : maisonguyot21@gmail.com

Matrimonial Rencontre

ni club ni agence !

POINT RENCONTRE MAGAZINE

+ de 3400 annonces h et f de particulier à particulier

pour des rencontres sérieuses sur votre région

documentation gratuite

sous pli discret, sans frais

0 800 02 88 02

www.prmag.fr

Siren : 41898089

Loisirs

Art, collections, grands crus

ACHÈTE LOT DE BOUTEILLES

de vin anciennes toutes régions, champagne et alcools* divers en bon état.

Suite à succession, débarras, déménagement...

Paiement comptant sur place.

M. DIONISIO - Béziers

Tél : 06 07 24 23 35

* sans droit de négociation sans préavis

PROFESSEUR BALLA VOYANT MEDIUM

« Vous éprouvez des difficultés dans votre vie en ce moment ? »

« Vous voulez en savoir plus sur votre avenir ? »

« Vous avez besoin d'une solution spirituelle rapide ? »

SPECIALISTE DANS DE NOMBREUX DOMAINES : Relations sociales, relations, domaine sentimental, examens, etc. Grâce à ses clairvoyances, il VOUS AIDERÀ À RÉSOUDRE VOS PROBLÈMES. CONTACTEZ-NOUS POUR TOUTE QUESTION : 06 70 99 53 69

Rencontres

Calabre, AURÉLIE attend votre appel pour commencer une nouvelle relation. Disponible au 0895 10 00 33 (0 80 € / min) (548771388)

M. MADOU

VOYANT - MEDIUM

Connu pour son efficacité et son travail rapide. Aide à résoudre tous vos problèmes. Facilités de paiement.

07 54 59 39 09

NADINE

55 ans

seule car enfants adultes et indépendant, cherche de la compagnie auprès d'hommes en rapport.

0895.10.15.81

VIE DES SOCIÉTÉS

RÉSULTATS FINANCIERS

Bourse

Séance du jeudi 03 avril

Retrouvez toute l'actualité économique de notre région sur independant.fr

CAC 40

Dow Jones

AUTRES INDICES

LES REPÈRES

Indice	Dernier	%	Diff.	Indice	Dernier	%	Diff.	Indice	Dernier	%	Diff.	Indice	Dernier	%	Diff.
Accor	40.34	-5.33	-14.24	Dassault Aviation	302.80	+0.80	+53.14	Kiepert	31.26	+0.64	+2.45	SES	5.16	-1.34	-68.57
ADP	96.30	+1.69	+13.79	Dassault Systèmes	33.84	-4.62	-1.01	L'Oréal	359.80	-1.50	-2.65	Société Générale	38.58	-5.26	-42.03
Airbus Group	158.02	-2.90	-2.09	Deutsche Bank	5.28	-3.21	-1.40	Lagardère	50.14	-5.84	-9.96	Sodexo	57.79	-2.37	-27.40
Air France - KLM	1.82	-5.71	-2.49	Eisengard	10.10	-9.27	-5.20	LMVH	542.80	-0.69	-14.57	Soluto	40.09	-9.25	-48.00
Air Liquide	174.30	-2.14	-11.08	Elifage	119.10	+0.78	+29.96	MC-Metropole TV	13.68	-2.01	+21.71	Soluto	31.33	-2.88	-55.05
Alstom	19.76	-0.95	-8.37	Elor Group	2.38	-0.59	-16.34	Maurel Et Prom	4.59	-6.17	-20.70	Sopra Steria Group	170.70	-2.01	-0.18
Altran	87.15	-3.81	-10.25	ENE	28.08	+1.07	+17.72	Mediobanca S.A.	10.92	-0.97	-16.25	SPE	39.82	-6.40	-32.56
Amundi	66.50	-2.21	+3.33	Enel	15.35	-2.79	+14.13	Mercator	11.87	+1.29	+17.41	Stellantis NV	9.37	-4.12	-25.19
Aperam	27.20	-9.57	+7.85	Engie	18.92	+2.63	+25.58	Mersen	18.00	-2.07	-12.82	Simonelec	18.24	-3.41	-24.85
Arctur Média SA	24.85	-6.68	+10.79	Eramet	45.50	-4.21	-15.57	Michelin	32.80	-1.72	+0.63	Technip Energies	28.82	-5.63	+12.14
Argan	62.00	+0.40	+2.68	Evolution	248.20	-7.21	+5.39	Novartis	90.25	-2.41	+13.29	Talpaform	88.56	-1.83	-45.84
Atkris	66.25	-6.78	-9.53	Exor	14.50	-3.83	+29.70	Novartis	9.25	-1.59	-28.88	TF1	8.75	-3.00	+19.55
Axos	0.0040	-2.44	+53.85	Eurochem	63.45	-5.58	-11.81	Orange	8.59	-4.24	-14.41	Thales	252.40	+2.48	-48.04
Axa	39.73	-1.66	+15.76	Eurochem Scientific	49.30	+1.40	+0.04	Optical	12.42	+3.54	+29.00	Totalenergies	56.60	-4.73	+6.05
Ayris	1.72	-6.54	+17.88	Eurochem	125.38	+1.97	+29.08	Pharmax	10.84	-3.70	+7.29	Tripura	100.10	-2.55	+15.70
Banque	1.78	-2.75	-0.70	Eurochem S.A.	32.39	-1.76	+69.74	Planovare	24.89	-1.71	+14.35	Unibail-Rodamco	10.35	-3.36	-21.33
Bic	50.70	-2.77	-6.43	FDU United	29.10	-0.48	-21.82	Pluxee	18.48	-2.02	-1.27	Unibail-Rodamco	74.82	-4.38	+2.61
bioMérieux	119.50	+1.54	+14.88	Forma	6.48	-6.05	-25.18	Publicis Group S.A.	84.58	-3.54	-17.88	Valéo	7.99	-5.78	-14.24
BNP Paribas	74.70	-5.21	+28.45	Gecina	18.40	+0.83	+1.16	Renly Contraint	42.34	-3.58	+17.16	Valisera	18.34	-6.84	-0.28
Botnia	5.39	-1.64	-9.34	Getlink	16.31	+0.68	+5.84	Renault	45.34	-3.98	-3.21	Valeo	3.17	-1.66	+46.72
Bouygues	37.06	+0.19	+28.85	GIT	137.80	-2.68	+7.15	Rexel	23.21	-7.20	-5.65	Veolia Environn	32.60	-0.12	+20.25
Bureau Veritas	28.84	-1.86	-8.52	Hermès Internat.	239.00	-3.51	+0.73	Robert	805.80	-1.59	-5.07	Verallia	29.26	-1.23	+16.39
Daiichi	138.15	-3.46	+14.54	Isade	16.70	-0.90	-8.66	Rubis	25.50	-1.24	-6.78	Wegat	58.10	-2.53	+26.70
Camilla	17.90	+3.40	+11.74	D'Logistics Group	346.50	-6.10	-8.70	Safar	23.20	-4.58	+9.95	Vinci	112.50	-4.21	+18.06
Carrefour	13.51	+1.47	-1.64	Imerys	28.68	-3.11	+1.83	Saint Gobain	86.64	-4.57	+3.43	Vitrac	306.50	-2.51	-3.18
Carrefour SE	3.91	-0.86	-4.45	Inter Parfums	38.35	-5.31	-6.00	Sanofi	99.72	-0.68	+3.38	Viridien (ex-GG)	64.40	-8.41	+26.60
Celis	17.30	-2.08	+20.93	Ipsea	187.80	-0.90	-0.82	Santitas Steel Br	172.85	-4.58	-14.40	Wendel	1.83	-3.82	+2.38
Convivio	51.85	+0.29	+5.34	Ipsea	48.70	-3.23	-11.37	Schneider Electric	230.80	-5.58	-15.73	VisionGroup	187.50	-5.84	+5.51
Credit Agricole	16.47	-3.32	+23.93	JC Decaux SA	14.80	-2.17	-1.78	Spiri SE	25.28	-2.80	+11.57	Wendel	85.60	-4.45	-7.91
Danone	72.98	+3.64	+12.07	Kering	177.58	-7.51	-25.46	Sot	78.45	-5.53	-9.20	Worldline	6.03	-2.55	-28.57

MATIÈRES PREMIÈRES

DEVISES

Matière	Dernier	%	Diff.	Devise	Dernier	%	Diff.
Pétrole	128.23	-0.33	-7.05	US\$	0.8921	0.9101	-2.17
Or	128.23	-0.33	-7.05	US\$	1.8396	1.8682	-1.52
Orce d'or	128.23	-0.33	-7.05	US\$	1.1676	1.2032	-2.96

MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

AVIS DE MODIFICATION

LES PETITES ANNONCES

LE RENDEZ-VOUS POUR ACHETER, VENDRE OU LOUER

Tout est là... et tous les jours.

Publiez facilement votre annonce légale en ligne en quelques clics

Partout en France et Outre-Mer

Devis et attestation de parution immédiats

Paiement en ligne sécurisé

www.legale-online.fr

midilegales

about:blank

2/2

Aménagement des berges de la Robine : enquête publique lancée

URBANISME

Dans le cadre du projet d'aménagement urbain des berges de la Robine confié à l'aménageur Alenis, de nouvelles constructions sont prévues autour du Parc des expositions de Narbonne. Pour donner la parole aux citoyens, une enquête publique s'ouvre ce lundi 31 mars 2025 pour une durée de deux semaines.

Depuis 2012, la ville de Narbonne a confié l'aménagement du secteur entre le Théâtre et Bonne source à l'aménageur Alenis. Depuis, les résidences poussent comme des champignons et l'urbanisation de cette zone géographique devrait se poursuivre dans les années à venir. C'est d'ailleurs sur les espaces libres autour du Parc des expositions que sont prévues les prochaines réalisations. À savoir de nouveaux logements et un hôtel de luxe.

Pour ce faire, la mairie doit procéder au déclassement du domaine public d'une emprise de 1 190 m² issue de la rue de Creissel. Pour soumettre le projet à la consultation du public et permettre à la population de se prononcer, une enquête publique s'ouvre ce lundi jusqu'au 14 avril.

Ce que l'on sait du projet

D'après le dossier d'enquête publique, la société Alenis a l'intention d'engager dès cette année les travaux de la tranche



La rue de Creissel dessert le parking du Parc des expositions.

correspondant au triangle bordé par l'avenue Maître Hubert-Mouly, l'avenue André-Mécle et le parking du Parc des expositions. Est prévue la création d'un parking public ouvert et planté autour du Parc des expositions, avec l'aménagement d'un parvis et d'espaces paysagers sur environ 2 hectares. Un boulevard de liaison entre les avenues André-Mécle et Hubert-Mouly sera également aménagé, avec des places de stationnement et un espace paysager tampon pour limiter l'impact de la zone commerciale. Plusieurs lots seront en outre destinés à être cédés à des constructeurs privés pour de l'habitat. Ces aménagements d'espaces publics représentent un investissement d'en-

viron 6,2 millions d'euros hors taxe. Notons que l'emprise de ce projet se situe sur la desserte actuelle du Parc des expositions, des bâtiments occupés par le Bridge club et du boulo-drome. Il a été convenu avec l'aménageur qu'un droit de passage sera garanti « en tout temps et heures et avec tous véhicules », sans oublier une capacité de stationnement pour les usagers. Pour ce faire, Alenis réalisera les travaux en plusieurs phases afin qu'une partie de l'emprise reste en tout temps disponible pour les utilisateurs. À terme, les usagers pourront stationner sur le parking du Parc des expositions et sur les places qui seront créées le long du futur boulevard de liaison.

Comment participer à l'enquête publique

Pour participer à l'enquête publique qui débute ce lundi et faire part de ses observations au commissaire enquêteur, on pourra rencontrer ce dernier lors de permanences aux Services techniques municipaux, (10 quai Dillon), ce lundi 31 mars de 8 h 30 à 12 h et lundi 14 avril de 13 h 30 à 17 h 30. L'ensemble du dossier et le registre pour formuler ses remarques à l'écrit sont à disposition du public, aux heures d'ouverture des Services techniques municipaux, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, puis le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

F. P.



Yannick Séguier est le réalisateur de ce nouveau film. N. AMEN-VALS

Un film sur le Midi viticole à voir le 4 avril

CINÉMA

Le réalisateur Yannick Séguier propose un film captivant intitulé « Il était une fois le Midi viticole », qui nous plonge au cœur de l'histoire millénaire de la vigne en Languedoc. Et qui sera projeté le vendredi 4 avril à 19 h au cinéma CGR de Narbonne.

Oenovidéo.

Un film entre histoire et émotion

Le film « Il était une fois le Midi viticole » ne se contente pas de retracer l'histoire de la vigne en Languedoc ; il raconte avant tout l'histoire des hommes et des femmes qui ont façonné cette terre, souvent dans la souffrance. À travers une alternance de moments de prospérité et de périodes de crise, le réalisateur met en lumière l'impact du capitalisme dévastateur sur les communautés viticoles. Le film sera projeté le vendredi 4 avril à 19 h au cinéma CGR de Narbonne (ZI Croix Sud). La séance sera suivie d'un débat avec l'équipe du film, accompagné d'une dégustation de vins, pour prolonger ce voyage sensoriel et historique.

Éric Sirach

> Pour toute demande de renseignements ou de réservation, vous pouvez contacter Stéphanie Béziat au 06 86 56 68 18 ou par mail à beziatsteph@gmail.com. Pour plus d'informations sur la réalisation du film, contactez Yannick Séguier au 06 99 38 68 82 ou par mail à yseguier@hotmail.com.

Les habitants de St-Jean St-Pierre sont invités à chanter leur mémoire

VIE DE QUARTIERS

À l'initiative du Théâtre + Cinéma, les habitants de St-Jean St-Pierre sont invités à deux soirées en compagnie des artistes Abdellatif Bouzbiba et Laurent Cavalié. L'occasion de recueillir leurs souvenirs de chansons, comptines, berceuses... en français, en arabe, en patois, en espagnol, en vue d'un spectacle.

Recueillir les chansons oubliées des habitants des quartiers populaires, en vue de constituer un spectacle qui chante leur mémoire : c'est la bonne idée du Théâtre + Cinéma scène nationale du Grand Narbonne. Deux artistes sont chargés de collecter ce patrimoine oral. À savoir Laurent Cavalié et Abdellatif Bouzbiba. Ils viendront à la rencontre du public à l'espace de vie sociale de l'association L'Arche (rue de



Les artistes Abdellatif Bouzbiba et Laurent Cavalié. DR

l'Orbieu), mercredi 2 avril et mercredi 7 mai de 18 h à 20 h. Ces deux soirées seront le préalable à un spectacle, le samedi 24 mai, à 18 h, à la Maison des services de St-Jean St-Pierre. À savoir que cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Politique de la ville au profit des quartiers prioritaires, et dans la programmation officielle du Théâtre + Cinéma.

Deux soirées « apéro-thé » pour confier ses chansons aux artistes

« Cette année, le projet est cen-

tré sur St-Jean St-Pierre et nous avons fait appel au centre social Mandéla ainsi qu'aux associations de quartier L'Arche et Accompagner bâtir prévenir. Ce sont nos relais auprès du public », explique Stella Ignacchiti, chargée de mission au Théâtre + Cinéma. Les deux soirées du 2 avril et du 7 mai, intitulées « apéro-thé », seront surtout « un bon prétexte pour inviter le public qui le souhaite à participer », explique Samir Boumédiène, directeur de l'association d'éducation populaire L'Arche. « Abdellatif Bouzbiba et Laurent Cavalié recueille-

ront le souvenir des chansons d'autrefois. Il peut s'agir de comptines, de berceuses, de chants traditionnels, d'une chanson liée à une époque... dans les langues parlées par les habitants du quartier, que ce soit en français, en arabe, en patois. »

Chacun pourra chanter et raconter son histoire

L'occasion de nourrir le processus de création des artistes, avec qui le public partagera un moment musical et festif. « Chacun pourra chanter et raconter son histoire, peu importe le pays d'où on vient. Si on n'ose pas chanter en public, on pourra prendre rendez-vous avec les artistes pour les rencontrer en aparté, et peut-être faire partie du groupe qui se produira le 24 mai. »

Ce spectacle du 24 mai dans la cour de la Maison des services (rue de la Naiade) sera gratuit mais sur réservation. Il reste quelques places et mieux vaut ne pas perdre de temps pour s'inscrire (en allant sur theatrecinema-narbonne.our-billettes.com/billets?spec=753).

F. P.

SAINT-PIERRE LA MER - FLEURY D'AUDE - LES CABANES DE FLEURY



19/20 AVRIL 2025

5 KM

Marche ou course

Au profit du Refuge Arpan



INSCRIPTIONS SUR WWW.MARATHON-COTEINDIGO.FR

CÔTE INDIPO





Département de l'Aude
Commune de Narbonne



Enquête publique
**Déclassement d'une emprise issue du
domaine public communal
Rue de Creissel.**



Procès Verbal de synthèse
du Commissaire Enquêteur

Référence Enquête : Mairie de Narbonne, Arrêté 20250094P du 06/03/2025

Narbonne, le 22 avril 2025

Emmanuel Nadal
Commissaire Enquêteur

Procès-verbal de synthèse

1-1 Contexte du projet et objet de l'enquête :

La procédure de déclassement s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement et d'équipement de la "ZAC Les Berges de la Robine". Cette ZAC, d'une superficie d'environ 66 hectares, est située à l'entrée Est de Narbonne, entre le Théâtre et la zone commerciale Bonne Source.

Le projet de la ZAC, confié au groupement ALENIS / ARAC, prévoit la création d'une zone d'habitat, d'hôtellerie et d'équipements de proximité, avec une place importante accordée aux espaces publics et naturels.

Le traité de concession de la ZAC prévoit la cession au concessionnaire des terrains communaux situés dans son périmètre. Des cessions ont déjà eu lieu, et il reste notamment à céder une emprise d'environ 1199 m² correspondant à une partie non cadastrée de la rue de Creissel, située à proximité du Parc des Expositions.

Le déclassement de cette voirie est soumis à une enquête publique.

1-2 Observation du public

Aucune observation n'a été déposée sur le registre papier, ni en ligne sur l'email dédié.

Aucune personne ne n'est présentée pendant les 2 permanences des 31/03/25 et 14/04/25.

Bilan : Aucune observation n'a été exprimée par le public.

1-3 Observations du commissaire enquêteur

En absence de questions exprimées, je me substitue au public pour évoquer les principales conséquences liées à ce déclassement de voirie

CE1 :

Les travaux prévus par le bénéficiaire ALENIS /ARAC vont modifier l'accès aux deux structures de loisirs du bridge club et du boulodrome. Pouvez-vous confirmer que des dispositions contractuelles permettront de maintenir un accès libre avec parking pour ces deux structures pendant toute la durée des travaux ?

CE2 :

Le déclassement actuel est une des conséquences de la volonté politique de développement économique de la ville. La création de la ZAC des berges de l'Aude avec vente des terrains entraîne un affaiblissement des avoirs fonciers de la commune. Pouvez-vous produire un bilan des avantages économiques pour la ville de Narbonne et ses habitants que l'ensemble de la ZAC promet ? Si oui, dans quels domaines et pour quels effets ?

Fait à Narbonne, le 30 avril 2025
Le Commissaire Enquêteur

Emmanuel Nadal

Réponses de la Mairie

Question 1

Oui, comme cela a été prévu dans le cadre des engagement d'ALENIS lors de l'avenant n° 4 à la concession d'aménagement ainsi que dans le cadre de la délibération relative à la cession de cet ensemble de terrain. Un accès provisoire sera maintenu tout au long de la réalisation du chantier du parking du Parc des Expositions ainsi que du futur boulevard de liaison qui sera réalisé entre les avenues H. Mouly et A. Mècle.

A l'issue de la phase définitive des travaux, ces deux structures seront donc desservies par le boulevard de liaison. Ce boulevard prévoit des places de stationnement. Par ailleurs, le parking désimperméabilisé du Parc des Expositions accueillera un nombre de places suffisant pour répondre aux besoins des deux structures.

Question 2

C'est avant tout l'opportunité pour la Ville de réaliser un quartier résidentiel par la création de nouveaux logements de qualité dans le cadre de la ZAC des Berges de la Robine et de proposer un aménagement vertueux pour l'environnement avec la création d'une forêt urbaine. Par ailleurs, il convient de rappeler l'état actuel du site : un parking non satisfaisant en terme d'organisation et de nombre de stationnements ouverts au public ainsi que des terrains totalement imperméables tout autour du Parc des Expositions. La surface qui sera réaménagée par ALENIS va porter sur près de 2,6 hectares.

Sur ce secteur de la ZAC, il est envisagé la construction de programmes de logements et d'un hôtel-restaurant qualitatif pour répondre à la demande de la Ville. Cela va porter notamment sur la création d'environ 21.000 m² de surface de plancher soit un prévisionnel de 300 logements. Aussi, la plus-value de cette opération semble incontestable en termes de retombées pour la Ville : financières, valorisation de ses équipements existants, réponse au changement climatique, image,... De plus, cet aménagement va répondre également à une amélioration du cadre de vie des habitants ou riverains qui bénéficieront d'un quartier transformé, renaturé et plus fonctionnel. Ce projet permet de répondre aux enjeux de désimperméabilisation des sols, à la renaturation en ville par la mise en œuvre d'îlot de fraîcheur et d'être en adéquation avec le besoin de logements sur le territoire.